

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

PARIS

(11) N° de publication :
(A n'utiliser que pour les
commandes de reproduction).

2 516 769

A1

**DEMANDE
DE BREVET D'INVENTION**

(21)

N° 82 19441

(54) Table de travail équipée d'une tablette annexe pivotante.

(51) Classification internationale (Int. Cl.³). A 47 B 37/02, 17/00.

(22) Date de dépôt..... 19 novembre 1982.

(33) (32) (31) Priorité revendiquée : DE, 20 novembre 1981, n° P 31 45 942.0.

(41) Date de la mise à la disposition du
public de la demande B.O.P.I. — « Listes » n° 21 du 27-5-1983.

(71) Déposant : Société dite : KONIG & NEURATH KG. — DE.

(72) Invention de : Hartmut Heinrich Esslinger.

(73) Titulaire : *Idem* (71)

(74) Mandataire : Cabinet Simonnot,
49, rue de Provence, 75442 Paris Cedex 09.

La présente invention se rapporte à une table de travail comportant un châssis et un plateau de travail et dans laquelle un montant vertical présentant à son extrémité supérieure une tablette réceptrice annexe est mobile sur ledit plateau de travail, au moyen d'un organe coulissant, sur un rail de guidage s'étendant parallèlement à la face antérieure dudit plateau de travail, ladite tablette réceptrice annexe pouvant tourner autour d'un axe vertical par rapport audit organe coulissant.

Une table de travail de ce type est très souvent, mais pas exclusivement, utilisée comme poste de projection cinématographique. Dans ce cas, la tablette réceptrice annexe est le plus souvent reliée, par l'intermédiaire d'un tringlage à levier, à un plateau principal qui est fixé au plateau de travail de la table. Ladite tablette annexe est alors articulée sur le tringlage à levier au moyen d'un axe de pivotement et, par ce biais, elle peut être réglée en inclinaison. Ledit tringlage à levier est à son tour articulé sur le plateau principal grâce à un autre axe de pivotement par l'intermédiaire duquel il peut prendre par ajustement une position plus plane ou plus inclinée, ce qui permet de faire varier la hauteur de travail de la tablette annexe, c'est-à-dire la distance entre cette tablette et le plateau de travail de la table. On place sur cette tablette l'appareil de projection, d'autres appareils ou dispositifs analogues, ce qui fait que ces appareils ou dispositifs peuvent, du point de vue ergonomique, être adaptés de manière optimale aux conditions de travail du poste opératoire.

L'inconvénient de ce poste opératoire connu réside dans le fait que la tablette annexe associée au plateau principal occupe une grande place sur le plateau de travail de la table et que, précisément en présence de larges plateaux de travail, l'assujettissement du plateau principal au plateau de travail de la table réduit très considérablement la possibilité d'adaptation. Lorsqu'on ne place que ledit plateau principal sur le plateau de travail de la table, il est certes possible de faire varier sa position sur ce

plateau de travail, mais cela au prix d'une retenue insuffisante. En outre, il n'est pas facile de déplacer sur ledit plateau de travail de la table le plateau principal associé à la tablette annexe sur laquelle se trouvent les 5 appareils, car cela implique des détérioration plus ou moins fortes dudit plateau de travail. De plus, le plateau principal de ladite tablette continue d'occuper une grande place sur le plateau de travail de la table.

Dans cette table connue, le guidage de l'organe 10 coulissant sur le rail de guidage de section ronde n'est pas suffisant lorsque la tablette annexe supporte des appareils lourds et qu'elle doit être déplacée à l'état chargé. De surcroît, l'agencement apparent de ce rail de guidage affecte considérablement l'aspect extérieur de la table 15 de travail et les parties saillantes et dégagées constituent des sources potentielles d'encrassements et de blessures.

L'invention a donc pour objet de proposer une table de travail du type précité, dans laquelle le rail de guidage et l'organe coulissant sont protégés en étant incorporés dans 20 ladite table et ne constituent plus des sources de dangers. La rotation de la tablette réceptrice annexe autour d'un axe vertical doit toutefois pouvoir être maintenue.

Selon les caractéristiques essentielles de la table de l'invention, un rail de guidage présentant pour l'essentiel la forme d'un U dont une face est ouverte vers le haut est incorporé dans le plateau de travail ; l'organe coulissant réalisé sous forme d'un patin peut être guidé axialement dans le logement de ce rail de guidage et il vient à fleur de la face supérieure du plateau de travail ; 25 le montant est lui-même maintenu en place sans aucun mouvement axial dans le patin, il est monté rotatif sur son axe vertical et peut être arrêté, au moyen d'une vis de blocage, dans sa position angulaire ajustée ; et, à l'extérieur du patin, le rail de guidage loge des parties de recouvrement 30 qui viennent à fleur de la face supérieure du plateau de travail.

La forme de réalisation particulière du rail de guidage et de l'organe coulissant permet d'obtenir à coup sûr

un déplacement sans aucun coincement, ledit rail de guidage et ledit organe coulissant conformé en un patin ne dépassant pas de la face supérieure du plateau de travail. Grâce au fait que l'axe vertical de rotation est situé .

5 dans le patin, le montant et la tablette réceptrice peuvent former un ensemble compact qu'il n'est plus nécessaire de doter d'un appui supplémentaire sur le plateau de travail. A côté du patin, les régions dénudées du rail de guidage sont enfermées au moyen de parties distinctes de

10 recouvrement pour venir à fleur de la face supérieure du plateau de travail, ce qui permet d'utiliser toute la surface de ce plateau de travail à l'exception du montant.

Selon une forme de réalisation de l'invention, un ajustement supplémentaire en hauteur est autorisé du

15 fait que le montant est subdivisé en un tube de guidage placé dans le patin et en un tube de support introduit dans ledit tube de guidage, ce tube de support étant relié par son extrémité supérieure à la tablette annexe, mobile axialement par son extrémité inférieure dans ledit tube

20 de guidage et blocable au moyen d'une vis de réglage dans sa position axiale ajustée.

Dans une autre forme de réalisation, pour faciliter l'incorporation du rail de guidage dans le plateau de travail de la table, ce plateau est divisé en deux plateaux partiels au voisinage dudit rail de guidage, l'un de ces plateaux partiels est réglable en hauteur et en inclinaison sur le bâti de la table, et l'autre plateau partiel est assujetti audit bâti Dans ce cas, de manière simple, le rail de guidage forme, avec deux montants verticaux, un logement de câbles en forme de portique qui est relié à la face postérieure du bâti de la table.

Dans un autre type de réalisation, pour que le patin puisse, conjointement au montant et à la tablette annexe, être introduit facilement dans le rail de guidage

35 et en être de nouveau extrait, ledit rail de guidage est ouvert à ses deux extrémités et il présente une section pour l'essentiel en U, les extrémités de ses branches latérales formant des ailes de retenue rabattues deux fois;

ledit patin est relié à un rail de retenue venant en prise par-derrière avec les ailes de retenue dudit rail de guidage ; et ledit patin et ledit rail de retenue présentent des évidements alignés pour recevoir le tube de guidage.

5 du montant. Grâce au rail de retenue, le patin est alors maintenu en place de manière imperdable dans le rail de guidage, en étant cependant mobile dans le sens axial de ce dernier.

Dans un autre type de réalisation, pour obtenir
10 un arrêt axial du tube de guidage dans le patin alors que la rotation est autorisée autour d'un axe vertical, ledit tube de guidage comporte une gorge externe périphérique dans laquelle s'engage la vis de blocage ajustable dans un logement taraudé dudit patin.

15 Pour assurer d'une manière simple un blocage du tube de support dans la position axiale qu'il occupe dans le tube de guidage, la vis de réglage dudit tube de support est ajustable dans un logement taraudé dudit tube de guidage.

20 Selon une autre caractéristique de l'invention, pour permettre le montage horizontal pivotant de la tablette annexe, l'extrémité supérieure du tube de support est biseautée et elle supporte une patte de montage comportant l'axe horizontal de pivotement, étant donné que cette
25 patte de montage est ajustée dans une bague de portée qui coince l'axe de pivotement entre deux mâchoires de serrage séparées par des fentes ; et lesdites mâchoires de serrage peuvent être resserrées sur ledit axe de pivotement au moyen de la vis de serrage. Dans ce cas, l'axe de pivotement
30 est empêché de tourner dans la patte de montage et la bague de portée est reliée à la face inférieure de la tablette annexe.

Pour améliorer l'apparence extérieure du montant, le tube de guidage et la bague de portée présentent, dans
35 leurs régions extrêmes tournées les unes vers les autres, des gorges externes qui logent un soufflet.

Dans un perfectionnement de l'invention, le tube de support comporte sur sa face externe, à proximité

de son extrémité supérieure, une butée pour limiter son mouvement d'emboîtement dans le tube de guidage.

L'invention va à présent être décrite plus en détail, à titre d'exemple nullement limitatif, en regard 5 des dessins annexés sur lesquels :

la figure 1 est une vue en perspective d'une table de travail dans laquelle est incorporé un rail de guidage destiné à recevoir un patin associé à un montant et à une tablette réceptrice annexe ; et

10 la figure 2 illustre en coupe un exemple de réalisation d'un patin associé à un montant et à une tablette annexe.

La table de travail de la figure 1 comporte deux pieds 16 et 17 en U qui forment le bâti de cette 15 table et qui peuvent être solidarisés d'un seul tenant au moyen de traverses non représentées. Ce bâti supporte un plateau de travail 10 subdivisé en deux plateaux partiels 11 et 12. Le plateau partiel 11 peut, par exemple, être ajustable en hauteur et en inclinaison à l'aide d'éventuels 20 mécanismes de réglage, qui sont dissimulés par des soufflets 18.

A la face postérieure du bâti de la table, est monté un logement 13 en forme de portique destiné à recevoir des câbles et dont l'âme supérieure transversale 25 est formée par un rail de guidage 14. Ce logement 13 présente des montants verticaux 15 qui reposent sur la surface d'appui et il peut supporter à sa face postérieure le plateau partiel 12 du plateau de travail 10. Le rail de guidage 14 constituant la face supérieure de ce logement 13 est encastré. Dans la position représentée de la 30 table de travail, les deux plateaux partiels 11 et 12 du plateau 10 et un patin 20 introduit dans le rail de guidage 14 forment un plan horizontal. Le plateau partiel 11 peut être abaissé et ajusté en inclinaison. Il n'est pas impératif, dans le cadre de la présente invention, de s'appesantir 35 sur ces possibilités de déplacement et de réglage, car il existe à cet effet différentes solutions.

Comme on le voit par ailleurs sur la figure

1, le rail de guidage 14 s'étend sur toute la largeur du plateau de travail 10 et il est ouvert à ses deux extrémités. La section du logement interne de ce rail 14 est telle qu'elle emprisonne par-derrière (par-dessous en ob-
5 servant la figure 2) le patin 20 qui y est introduit, en retenant ce patin de manière imperdable mais en assurant sa mobilité axiale, comme le met davantage en évidence un exemple de réalisation illustré en coupe sur la figure 2.

10 Comme on le voit sur la figure 2, le rail de guidage 14 a la forme d'un U et les extrémités de ses branches latérales sont rabattues deux fois pour former des ailes de retenue 21. Le patin 20, dont la face supérieure vient à fleur du plateau de travail 10, est relié à un
15 rail d'arrêt 22 qui emprisonne par-derrière (par-dessous sur la figure 2) lesdites ailes de retenue 21 dudit rail de guidage 14. Cette liaison peut être assurée par des vis. Dans ces conditions, l'ensemble comprenant le patin 20 et le rail d'arrêt 22 peut être inséré latéralement
20 dans le rail de guidage 14 ouvert, il est maintenu en place de manière imperdable dans ce rail 14 et peut être déplacé le long de ce dernier. Le patin 20 et le rail d'arrêt 22 comportent des évidements alignés 53 et 54 dans lesquels est emboîté un tube de guidage 25. Une zone 19 de grand
25 diamètre de ce tube 25 prend alors appui sur ledit patin 20. En dessous de cette région 19, le tube de guidage 25 comporte une gorge externe périphérique 24 dans laquelle est engagée une vis de blocage 23. Cette vis 23 est ajustable dans un logement taraudé 51 dudit patin 20. Lorsque
30 ladite vis 23 est partiellement desserrée, le tube de guidage 25 peut opérer librement une rotation de 360°. Cependant, ladite vis de blocage 23 retient de manière imperdable ledit tube de guidage 25 sur le patin 20. Lorsque cette vis 23 est serrée à bloc, le tube de guidage 25 est
35 bloqué dans sa position angulaire considérée.

Le tube de guidage 25 fait partie du montant qui est complété par un tube de support 27. Ce tube 27 est emboîté par son extrémité inférieure dans le tube de

- guidage 25 dans lequel il peut effectuer des déplacements axiaux. La position axiale du tube de support 27 dans le tube de guidage 25 peut être déterminée au moyen d'une vis de réglage 49 qui est ajustable dans un logement taraudé 50 dudit tube de guidage 25. Une butée 29, placée à l'extrémité supérieure du tube de support 27 à la face externe de celui-ci, limite le mouvement d'insertion dudit tube de support 27 dans le tube de guidage 25.
- L'extrémité supérieure du tube de support 27
- 10 est munie d'un biseau 30 qui autorise un pivotement de plus de 180°, autour d'un axe horizontal de pivotement 33, d'une tablette réceptrice annexe ou auxiliaire 44. Une patte de montage 32 comportant ledit axe de pivotement 33 est fixée à une plaquette 31. Ladite patte 32 est située,
- 15 à l'extérieur du tube de support 27 et elle est intercalée entre deux mâchoires de serrage 36 d'une bague de portée 34, qui sont séparées par des fentes 37. La bague de portée 34 est fixée, par des vis 48, à une plaque de fond 40 sur laquelle la tablette 44 est montée au moyen de vis 47.
- 20 Une vis de serrage 38 est introduite dans un logement taraudé 52 des mâchoires de serrage 36. Lorsque cette vis 38 est visée, les mâchoires 36 se resserrent sur l'axe de pivotement 33 dont la rotation dans la patte de montage 32 est interdite. Il est ainsi possible de déterminer l'inclinaison ajustée
- 25 de la tablette 44. La bague de portée 34 est percée d'un trou central 39 qui coïncide avec un trou 41 de la plaque de fond 40 et avec un trou 42 pratiqué dans la tablette 44. Le tube de guidage 25 et la bague de portée 34 présentent, dans leurs régions extrêmes mutuellement opposées,
- 30 des gorges externes 26 et 35, respectivement, qui logent un soufflet 28. Ainsi, par l'intermédiaire du tube de guidage 25, du tube de support 27, de la bague de portée 34, de la plaque de fond 40 et de la tablette annexe 44, le rail de guidage 14 délimite un passage ininterrompu que peuvent
- 35 emprunter des câbles de raccordement aux appareils placés sur ladite tablette annexe 44. Le trou 42 de cette tablette 44 présente une creusure élargie 43 ménagée dans la face supérieure de ladite tablette et dans laquelle peut être

placé un couvercle obturateur. De même, un trou 45 traversant ladite tablette 44 peut être fermé lui aussi par un couvercle obturateur 46.

Il va de soi que de nombreuses modifications 5 peuvent être apportées à la table de travail décrite et représentée, sans sortir du cadre de l'invention.

REVENDICATIONS

1. Table de travail comportant un bâti et un plateau de travail et dans laquelle un montant vertical présentant à son extrémité supérieure une tablette récep-
5 trice annexe ou auxiliaire est mobile sur ledit plateau de travail, au moyen d'un organe coulissant, sur un rail de guidage s'étendant parallèlement à la face antérieure dudit plateau de travail, ladite tablette pouvant tourner autour d'un axe vertical par rapport audit organe coulis-
10 sant, table caractérisée par le fait qu'un rail de guidage (14), présentant pour l'essentiel la forme d'un U dont une face est ouverte vers le haut, est incorporé dans ledit plateau de travail (10) ; par le fait que ledit organe coulissant réalisé sous la forme d'un patin (20) peut être
15 guidé axialement dans le logement de ce rail de guidage (14) et vient à fleur de la face supérieure dudit plateau de travail (10) ; par le fait que le montant est lui-même maintenu en place sans aucun mouvement axial dans ledit patin (20), est monté rotatif sur son axe vertical et peut
20 être arrêté, au moyen d'une vis de blocage, dans sa position angulaire ajustée ; et par le fait que, à l'extérieur dudit patin (20), ledit rail de guidage (14) loge des parties de recouvrement qui viennent à fleur de la face supérieure dudit plateau de travail (10).
25 2. Table de travail selon la revendication 1, caractérisée par le fait que le montant est subdivisé en un tube de guidage (25) placé dans le patin (20) et en un tube de support (27) introduit dans ledit tube de guidage (25), ce tube de support (27) étant relié par son extrémité
30 supérieure à la tablette annexe ou auxiliaire (44), mobile axialement par son extrémité inférieure dans ledit tube de guidage (25) et blocable au moyen d'une vis de réglage (49) dans sa position axiale ajustée.
3. Table de travail selon l'une des revendications
35 1 et 2, caractérisée par le fait que le plateau de travail (10) est divisé en deux plateaux partiels (11, 12) au voisinage du rail de guidage (14) ; par le fait que l'un (11) de ces plateaux partiels est réglable en hauteur et en

inclinaison sur le bâti de ladite table ; et par le fait que l'autre plateau partiel (12) est assujetti audit bâti.

4. Table de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, caractérisé par le fait que le rail de guidage (14) est ouvert à ses deux extrémités et présente une section pour l'essentiel en U, les extrémités de ses branches latérales formant des ailes de retenue (21) rabattues deux fois ; par le fait que le patin (20) est relié à un rail de retenue (22) venant en prise par derrière avec les ailes de retenue (21) dudit rail de guidage (14) ; et par le fait que ledit patin (20) et ledit rail de retenue (22) comporte des évidements alignés (53, 54) pour recevoir le tube de guidage (25) du montant.
5. Table de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisée par le fait que le rail de guidage (14) forme, avec deux montants verticaux (15), un logement (13) de câbles qui, en forme de portique, est relié à la face postérieure du bâti de ladite table.
6. Table de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 5, caractérisée par le fait que le tube de guidage (25) comporte une gorge externe périphérique (24) dans laquelle s'engage la vis de blocage (23) ajustable dans un logement taraudé (51) du patin (20).
7. Table de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 6, caractérisée par le fait que la vis (49) de réglage du tube de support (27) est ajustable dans un logement taraudé (50) du tube de guidage (25).
8. Table de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 7, caractérisée par le fait que l'extrémité supérieure du tube de support (27) est biseautée et supporte une patte de montage (32) comportant l'axe horizontal de pivotement (33) ; par le fait que ladite patte de montage (32) est ajustée dans une bague de portée (34) qui coince ledit axe de pivotement (33) entre deux mâchoires de serrage (36) séparées par des fentes (37) ; et par le fait que lesdites mâchoires de serrage (36) peuvent être resserrées sur ledit axe de pivotement (33) au

moyen de la vis de serrage (38).

9. Table de travail selon la revendication 8, caractérisée par le fait que l'axe de pivotement (33) est empêché de tourner dans la patte de montage (32) ; et par le fait 5 que la bague de portée (34) est reliée à la face inférieure de la tablette annexe ou auxiliaire (44).

10. Table de travail selon l'une quelconque des revendications 1 à 9, caractérisée par le fait que le tube 10 de guidage (25) et la bague de portée (34) présentent, dans leurs régions extrêmes tournées les unes vers les autres, des gorges externes (26, 35) qui reçoivent un soufflet (28).

11. Table de travail selon l'une quelconque des 15 revendications 2 à 10, caractérisée par le fait que le tube de support (27) comporte sur sa face externe, au voisinage de son extrémité supérieure, une butée (29) pour limiter son mouvement d'emboîtement dans le tube de guidage (25).

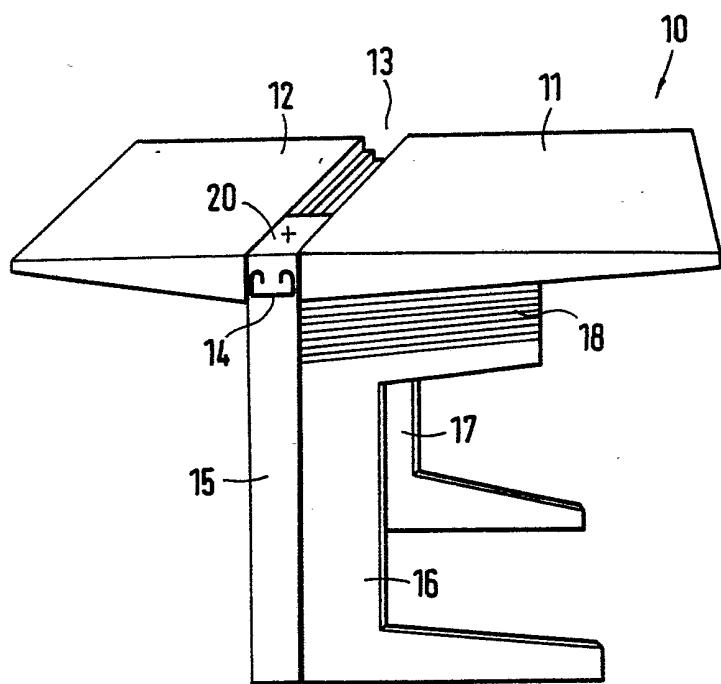


Fig.1

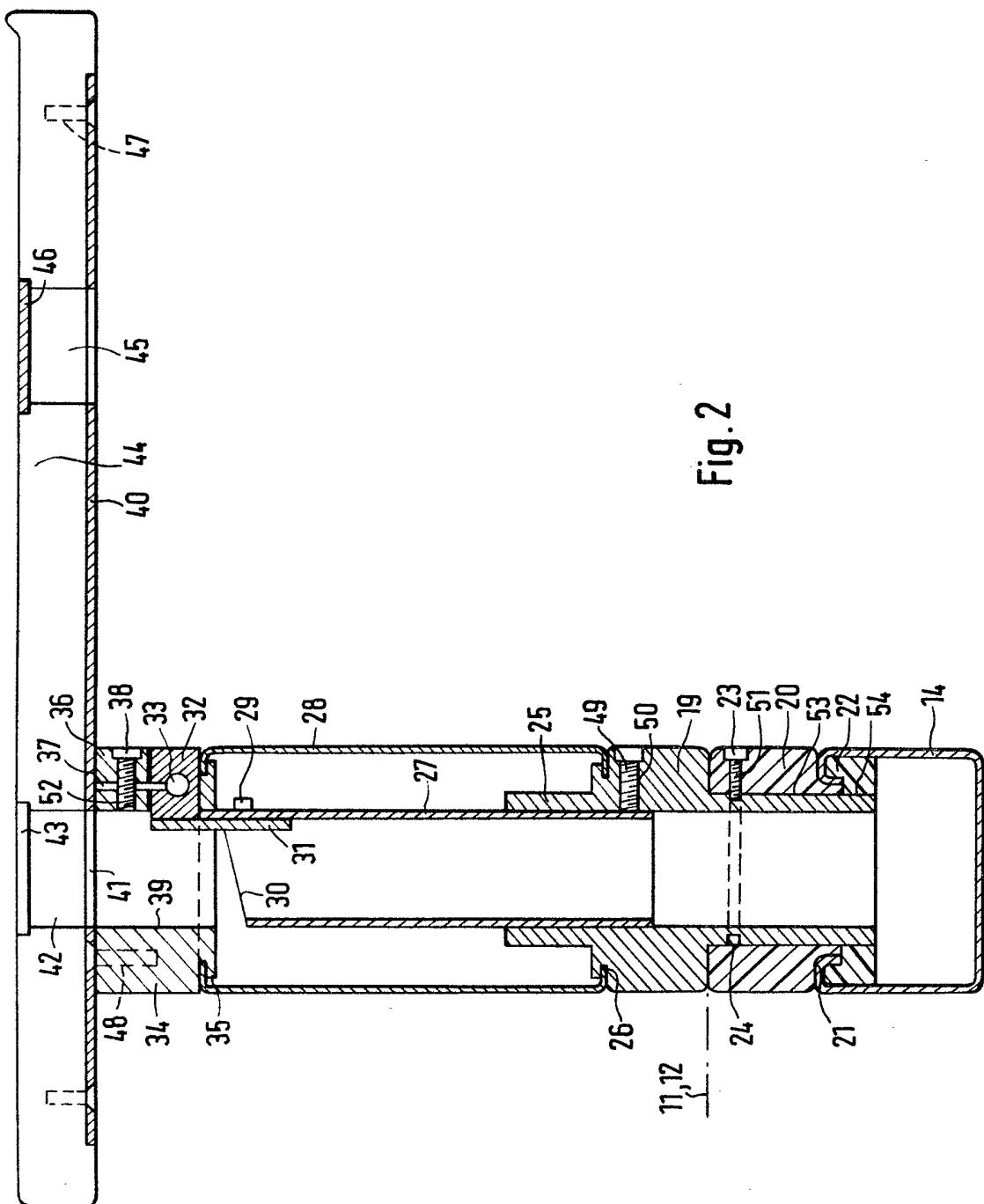


Fig. 2